



**3^{ème} Session de la Réunion des Parties Contractantes à l'Accord sur la conservation des oiseaux
d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA)**
23 – 27 Octobre 2005, Dakar, Sénégal

**RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ PERMANENT DE L'AEWA À LA 3^{ÈME} SESSION
DE LA RÉUNION DES PARTIES**

À la 2^{ème} session de la Réunion de Parties, qui s'est tenue à Bonn, Allemagne, en septembre 2002, il a été décidé par la Résolution 2.6 de mettre en place un Comité permanent (StC) pour l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA). Ceci signifie que c'est la première fois que ce Comité présente son rapport à la Réunion des Parties.

Au cours de la période 2003-2005, le StC s'est réuni trois fois: StC1, novembre 2003, StC2, novembre 2004 et StC3, juillet 2005. Les trois réunions ont toutes eu lieu à Bonn, bénéficiant de l'hospitalité du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, Ministère de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire. Au nom du Comité, j'aimerais exprimer notre grande appréciation pour le soutien accordé par le Gouvernement allemand aux réunions du Comité permanent.

Suite aux élections effectuées par les membres du Comité permanent à leur première réunion, la Tanzanie et les Pays-Bas assurent respectivement la présidence et la vice-présidence.

Des le début jusqu'à ce jour, les réunions du Comité permanent se sont déroulées en présence d'observateurs des différentes Parties contractantes. Outre ces observateurs, Wetlands International, Bird Life International, le CIC et l'UICN étaient invités par la présidence à participer aux réunions en tant qu'observateurs. Il est évident que leurs connaissances et leurs expériences en matière de conservation des oiseaux d'eau et de leurs habitats ainsi que les activités en cours dans le cadre d'autres Accords environnementaux multilatéraux ont constitué un atout pour le Comité et continueront de l'être.

De nombreuses questions ont été traitées pendant les réunions. Une vue d'ensemble des questions principales ayant fait l'objet des débats est présentée ci-dessus et, le cas échéant, cet aperçu met en évidence les décisions prises par le StC.

Les points principaux sur lesquels s'est penché le StC.

1. **Projet de stratégie de communication pour l'Accord.** Un consultant travaillant sur ce dossier a informé le Comité de plusieurs résultats obtenus par un processus de sondage. Le StC a examiné ces résultats et des commentaires/observations ont été formulés à l'adresse du consultant. Sur la base des réactions obtenues par le StC, le consultant a élaboré la stratégie de communication et l'a présentée à la 2^{ème} Réunion du StC. Le StC a examiné la stratégie et a formulé des commentaires/observations à l'adresse du consultant. Ces commentaires et observations ont été mis en oeuvre. A l'occasion de StC3, il a été convenu de soumettre le projet définitif de la stratégie de communication à la MOP3 pour adoption formelle.
2. **Recrutement de nouvelles Parties contractantes.** À chaque StC, le Dépositaire a rendu compte de l'adhésion à/la ratification de l'Accord par différents Etats de l'aire de répartition. Le StC a examiné les progrès accomplis et tiré la conclusion qu'avec le recrutement de 18 nouvelles Parties portant à 51 le nombre total des membres au 1^{er} octobre 2005, l'Accord a en effet démarré rapidement, à l'entière satisfaction du Comité.
3. **Mise en oeuvre de l'Accord.** À chaque réunion, le StC a examiné la mise en oeuvre des Priorités en matière d'application à l'échelle internationale 2003-2007 de l'AEWA et a noté que de bons progrès sont également réalisés. Parmi les 41 projets inscrits à la liste, 14 sont entièrement ou partiellement mis en oeuvre, soit 34 pour cent. La mise en oeuvre de tous ces projets dépendra plus ou moins entièrement des contributions volontaires des Parties contractantes ou des organisations partenaires. Depuis l'instauration du Secrétariat permanent en juillet 2000, un montant total d'un chiffre arrondi de 1 million de dollars de E.-U. a été collecté sous forme de contributions volontaires. Le StC est conscient du fait que le Secrétaire exécutif a joué un rôle important dans la collecte des contributions volontaires. Au nom du Comité permanent, j'aimerais exprimer nos remerciements pour le soutien que nous ont apporté les Parties et les partenaires dans la mise en oeuvre de l'Accord. Beaucoup des projets n'ayant pas reçu un soutien à ce jour sont liés au projet FEM relatif aux itinéraires de migration en Afrique-Eurasie. L'on espère que ces projets pourront être exécutés pendant la mise en oeuvre du projet FEM.

Le StC espère qu'à cette réunion toutes les Parties contractantes soumettront leurs rapports nationaux ce qui permettra au Secrétariat d'analyser l'état de la mise en oeuvre de l'accord par les Parties contractantes. Ultérieurement, le StC étudiera le résultat de cet exercice.

4. **Projet FEM relatif aux itinéraires de migration en Afrique-Eurasie:** Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne qui a alloué 1 million d'euros à ce projet, et l'AEWA sont les principaux donateurs pour le projet FEM relatif aux itinéraires de migration en Afrique-Eurasie. C'est pourquoi le StC a insisté pour que Wetlands International fasse le point à chaque réunion sur les progrès accomplis par le Comité. Le Conseil du FEM a approuvé le projet fin 2004. Actuellement, Wetlands International, en étroite coopération avec les PNUE/FEM, fait le maximum pour finaliser tous les documents nécessaires pour démarrer la mise en oeuvre de ce projet.

Il est prévu que le projet FEM sera lancé durant ou avant fin 2005. Il s'agit du plus important projet développé à ce jour dans le cadre de la «famille CMS», et il est évident que la mise en œuvre couronnée de succès est d'une très grande importance sur les plans politique et stratégique.

5. **Recrutement de personnel pour le Secrétariat de l'Accord.** Au cours de la dernière période triennale, les postes de Secrétaire/Assistant et de Secrétaire exécutif ont fait l'objet d'une reclassification, conformément à la Résolution 2.7. Le poste d'agent technique a aussi été établi comme prévu dans la même Résolution. Le titulaire du poste de Secrétaire/Assistant a démissionné en 2003. Le processus de recrutement pour le poste d'agent technique et d'assistante administrative s'est relativement bien déroulé. Malheureusement, il s'est avéré qu'après la reclassification du poste de Secrétaire exécutif, conformément aux nouvelles Règles des Nations Unies relatives au personnel, une annonce a dû être repassée pour ce poste. C'était en octobre 2003, et jusqu'à ce jour, aucun entretien n'a eu lieu. À deux reprises, le StC a exprimé son inquiétude relative aux progrès accomplis dans le processus de recrutement pour le poste du Secrétaire exécutif en adressant une lettre au Directeur exécutif du PNUE. Le StC a également exprimé son soutien pour la renomination de l'actuel Secrétaire exécutif qui a énormément contribué à la mise en oeuvre fructueuse de l'Accord. L'on espère que ce processus, qui dure déjà depuis deux ans, sera achevé avant la fin de l'année 2005. Le StC a noté l'engagement fructueux du Secrétariat de l'Accord afin d'embaucher un administrateur auxiliaire (JPO) pour la gestion de l'information. Le Comité a été particulièrement heureux d'apprendre que le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a décidé de mettre un JPO à la disposition de l'AEWA. L'entrée en fonction du JPO était prévue pour le 1^{er} octobre 2005. Le JPO jouera un rôle important dans la mise en oeuvre de la stratégie de communication et dans le développement/l'application de la stratégie de communication pour le projet FEM relatif aux itinéraires de migration en Afrique-Eurasie.

6. **Développement futur de l'Accord.** Une question fortement discutée lors des réunions du StC a été le développement futur de l'Accord en ce qui concerne sa portée taxonomique et géographique. Comme il a été demandé par la MOP2, le Comité technique (CT) a étudié l'évolution future de l'Accord en inscrivant des espèces supplémentaires d'oiseaux des zones humides et d'espèces traditionnellement considérées comme des oiseaux de mer. Le Comité technique s'est aussi penché sur les oiseaux de proie, les passereaux et autres groupes taxonomiques utilisant les zones humides. Il en est résulté une proposition pour inscrire certaines espèces d'oiseaux de mer remplissant les critères fixés par le CT qui sera soumise à la MOP3 pour adoption. La discussion n'est cependant pas terminée. L'on prévoit qu'à cours de la prochaine période triennale une discussion démarrera sur la question de savoir si nous devrions développer 3 ou 4 accords en matière d'oiseaux pour la région d'Afrique-Eurasie sous l'égide de la CMS ou si l'AEWA devrait accroître sa portée taxonomique. Il est inutile de dire qu'une telle discussion ne pourra pas avoir lieu sans la présence de la CMS.

Le deuxième développement ayant fait l'objet des discussions à chaque réunion du StC est l'initiative concernant la voie de migration en Asie centrale (CAF). Avec l'appui des Pays-Bas et en étroite coopération avec la CMS et l'AEWA, Wetlands

International a élaboré le Plan d'action pour la CAF. La région de la CAF couvre 30 Etats de l'aire de répartition dont 16 se situent à l'intérieur de la zone de l'AEWA. L'atelier intitulé '*To conclude and endorse the proposed Central Asian Flyway Action Plan to conserve Migratory Waterbirds and their Habitats*' s'est tenu à New Delhi, en Inde, du 10 au 12 juin 2005. Le résultat de cet atelier est reproduit dans la déclaration de New Delhi qui se trouve dans le document Inf. 3.6. Une proposition reçue d'une des Parties contractantes en vue d'étendre la zone de l'Accord de façon à couvrir les 14 pays identifiés comme Etats de l'aire de répartition le long de la CAF actuellement situés à l'extérieur de la zone de l'AEWA a été discutée en détail sans aboutir à un consensus sur la démarche à suivre ultérieurement. Il convient de souligner que la contribution de la CMS à ce sujet sera essentielle si cette question doit être renégociée. Une telle mesure permettra aux Etats de l'aire de répartition dans la zone d'intérêt de consolider leurs idées à ce sujet avant d'avancer la nécessité d'élargir la voie de migration à la MOP pour décision.

7. **10^{ème} anniversaire de l'AEWA en 2005.** À la fin de la Réunion de négociation intergouvernementale, qui s'est tenue du 14-16 juin 1995 à la Haye, Pays-Bas, l'AEWA a été conclu comme un traité pleinement opérationnel. Ceci signifie qu'en 2005 l'Accord a célébré son 10^{ème} anniversaire. Pour marquer cette célébration, le StC a décidé de mettre en place une Journée des Oiseaux d'eau migrateurs qui devrait avoir lieu chaque année au cours du deuxième week-end du mois d'avril. Cette année, elle a été célébrée dans 22 pays, ce qui constitue un succès remarquable, compte tenu du fait qu'il s'agissait d'une première.

À la deuxième Réunion du StC, le Comité a examiné différentes présentations pour un nouveau logo de l'AEWA et a choisi celui qui est utilisé à présent. Le nouveau logo et le nouveau site Web de l'AEWA font partie des activités pour marquer cet anniversaire.

Une autre décision prise par le StC était la mise en place du prix de l'AEWA qui serait décerné à une institution et à une personne individuelle ayant apporté une contribution extraordinaire au développement et/ou à la mise en œuvre de l'Accord. Début 2005, une demande de propositions de nomination a été faite, et à sa 3^{ème} Réunion, le StC a examiné les propositions reçues et sélectionné l'institution/la personne la plus apte pour la remise de ce prix. La remise du premier prix est prévue pour la présente Réunion (MOP3), et il est envisagé de répéter cette cérémonie tous les trois ans pendant chaque MOP.

D'autres activités pour marquer le 10^{ème} anniversaire ont été prévues ou ont déjà eu lieu, p. ex.: l'exposition de l'AEWA intitulée '*Impressions of traveling birds*' au Museum König à Bonn, inaugurée par le Ministre fédéral de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire, Monsieur Trittin, et la brochure sur les 10 ans d'existence de l'AEWA qui doit être présentée à la MOP3. Le StC a participé à l'événement d'inauguration de l'exposition et a contribué un texte à la brochure.

8. **Coopération avec d'autres organismes et processus.** Le StC a examiné le Programme de travail conjoint (JWP) entre Wetlands International, la CMS et l'AEWA ainsi que le JWP entre Ramsar, la CMS et l'AEWA. Ces JWP ont été

conclus et signés en 2003 et 2004 respectivement. Le StC a pris note de la discussion en cours entre l'UNCCD, la CMS et l'AEWA concernant l'élaboration d'un JWP. Le StC a convenu que le Secrétariat pourrait élaborer un Mémoire de coopération avec l'OMPO. Ce projet n'est pas encore prêt en raison du manque de ressources humaines.

9. **Nouveau campus des Nations Unies.** Le StC a été régulièrement informé des développements du campus onusien à Bonn. Le 19^{ème} étage du bâtiment appelé le «Langer Eugen» a été attribué au Secrétariat de l'AEWA et offre une surface de bureaux suffisante pour permettre la croissance ultérieure du Secrétariat dans un futur proche. En offrant deux bâtiments aux Nations Unies et en développant le campus des Nations Unies, le Gouvernement allemand a déployé des efforts phénoménaux pour accueillir les agences des Nations Unies établies à Bonn. Le StC a déjà exprimé sa grande appréciation au Gouvernement allemand pour l'appui fourni au Secrétariat de l'AEWA dans ce contexte.
10. **Questions administratives et financières.** A chaque réunion du StC, le Secrétariat a fait état des recettes et dépenses. Le StC a décidé annuellement sur la façon de réallouer les sommes restantes de l'année précédente à certaines lignes budgétaires. Le StC a également décidé sur la façon d'utiliser, conformément à la Résolution 2.7, les fonds collectés grâce aux contributions reçues des nouvelles Parties ayant adhéré à l'Accord depuis le 1^{er} janvier 2003. Bien que le budget disponible pour la période 2003-2005 ait été sous pression en raison de la perte du pouvoir d'achat, le StC a noté que le Secrétariat a pris des mesures appropriées afin d'éviter des déficits substantiels et avait aussi fait le maximum pour éviter un montant substantiel d'arriérés de contributions.

Une décision a été prise concernant les conditions requises pour le financement de la participation de délégués aux réunions de l'AEWA qui s'inspire entièrement des décisions similaires prises dans le cadre de la CMS.

À l'occasion du StC2 et du StC3, l'avant-projet de budget pour 2006-2008 a fait l'objet d'un examen détaillé. Sur la base des résultats des réunions, il a été donné instruction au Secrétariat d'amender le projet. La version finale a été approuvée pour soumission à la présente Réunion (MOP3).

11. **3^{ème} Réunion des Parties.** Le StC a étudié les offres reçues des Parties contractantes pour accueillir la MOP3, et il a été décidé que le Sénégal aura l'honneur d'accueillir la MOP3. Le StC a été régulièrement informé par le gouvernement hôte et/ou le Secrétariat des progrès réalisés en matière d'arrangements logistiques et de préparation des documents substantiels. A la dernière réunion du StC, tous les avant-projets des documents pour la Réunion et des Résolutions ont été examinés et le StC a convenu que ces documents pourraient être soumis à la MOP3.

Au nom du StC, je tiens à remercier le Gouvernement du Sénégal de son offre d'accueillir la MOP3. Je voudrais également le remercier de son soutien pour l'organisation de la présente réunion.

Enfin, je voudrais remercier tous les participants aux réunions du StC de leurs contributions apportées aux différentes discussions que nous avons menées et de leur coopération fructueuse. Pour terminer, j'aimerais remercier le Secrétariat des efforts énormes déployés pour préparer en temps utile la documentation complète pour chaque réunion du StC, de même que pour les arrangements logistiques et l'hébergement pour les délégués ce qui a permis l'excellent déroulement de toutes les réunions. Je tiens à remercier tous les membres du StC de leur appui grâce auquel nos réunions ont été couronnées de succès.